

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 10 MARS 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER  
Hervé LUCBÉREILH à Daniel LACRAMPE  
Dominique FOIX à Denise MICHAUT  
Pierre SERENA à Maylis DEL PIANTA  
Aracéli ETCHENIQUE à Gérard ROSENTHAL  
Valérie SARTOLOU à Henriette BONNET

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUÉRY REÇU

RAPPORT N° 160310-26-RAM-

Le 17 MARS 2016

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Sté MARIE

### RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

M. SOUMET précise que la convention d'objectifs et de financement pluriannuelle qui contractualise le versement de la prestation de service attribuée par la CNAF pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles du Piémont Oloronais (RAM) est arrivée à son terme le 31 décembre 2015.

Le RAM a réalisé une évaluation de son projet de fonctionnement 2012 – 2015, selon les nouvelles directives de la CNAF. Les principaux constats sont les suivants :

- L'évolution du fonctionnement avec la mise en place d'un service centralisateur des demandes d'accueil a permis de faciliter les démarches des parents. L'articulation entre les différents services peut être améliorée.
- Les parents qui font le choix d'une assistante maternelle sollicitent beaucoup l'accompagnement du RAM dans leur fonction d'employeur. Le service répond ainsi à un réel besoin des familles pour ce qui concerne l'accueil individuel.
- La forte demande des assistantes maternelles pour participer aux ateliers collectifs, a conduit le RAM à développer ses actions tout en mettant en place de nouvelles modalités d'organisation pour préserver la qualité des conditions d'accueil.

- La participation importante des familles aux actions événementielles proposées par le RAM démontre que ces temps correspondent bien à une attente des familles en termes de rencontre et d'animation.

Un nouveau projet de fonctionnement couvrant la période 2016-2019 fixe les orientations retenues par la CAF Béarn et Soule pour la nouvelle convention d'objectifs et de financement pluriannuelle. Au-delà de la poursuite des actions déjà menées, les principaux axes de développement sont les suivants :

- Renforcer la concertation avec les autres structures petite enfance et les relations avec le pôle « mode d'accueil » du service Départemental de la Protection Maternelle Infantile (PMI).
- Contribuer à l'évaluation des conditions locales de l'offre petite enfance.
- Améliorer la qualité des conditions d'accueil lors des ateliers collectifs et favoriser l'organisation des manifestations événementielles ouvertes aux familles, avec l'aménagement des nouveaux espaces suite aux travaux d'extension des locaux.
- Prévoir le développement du RAM à l'échelle du nouveau territoire dans le cadre du projet de fusion des intercommunalités.

La nouvelle convention prendra effet du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019. Elle pourra être modifiée par avenant pour y intégrer d'éventuelles nouvelles actions ou modifications des actions existantes.

Oui cet exposé,

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

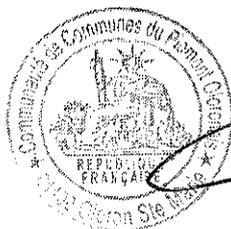
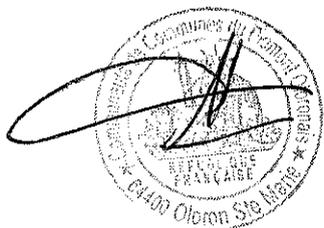
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales la convention d'objectifs et de financement du Relais d'Assistantes Maternelles 2016-2019.
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 mars 2016

Suivent les signatures

Affiché le 17.03.16

REÇU  
Le 17 MARS 2016  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON STE MARIE



Le Président

Daniel LACRAMPE